

Paris, le vendredi 10 juin 2011.

NOUVEAU

LA DEMANDE DE LICENCE UNE MANIFESTATION

EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET FFM

Dans le prolongement de ce qui a été mis en place pour les licences à l'année, la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) a développé un nouvel outil informatique destiné à faciliter la prise de licence une manifestation.

Désormais, la demande de licence une manifestation peut être pré-remplie via le site internet de la FFM, www.ffmoto.org

Accessible depuis la page d'accueil, en cliquant sur la capsule « Licence en ligne, Une Manifestation », ce service permet aux pilotes qui souhaitent s'engager sur nos épreuves de se présenter aux contrôles administratifs avec une demande de licence pré-complétée.



Le Service Communication